

ANNEXE 1 : Bilan de la concertation

1. Contexte de l'élaboration
 2. Rappel des objectifs
 3. Modalités de la concertation
 4. Modalités de publicité
 5. Les contributions des citoyens
 6. Bilan de la concertation
- ANNEXES – Détail des contributions et des publicités

1- Contexte de l'élaboration du PCAET

L'Article L. 229-26 du Code de l'environnement impose aux EPCI de plus de 20.000 habitants d'adopter un PCAET.

Le conseil syndical a lancé l'élaboration d'un nouveau PCAET en 2021, à la suite du transfert de la compétence PCAET des intercommunalités au PETR.

En décembre 2025, la délibération de 2021 relative au lancement de l'élaboration du second PCAET a été complétée pour définir les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Rappelons que l'élaboration de ce second PCAET est soumise à évaluation environnementale. Cela explique pourquoi un dispositif de concertation préalable a été mis en œuvre. La présente annexe en constitue le bilan joint à la délibération par laquelle le Conseil Syndical se prononce sur ce bilan de la concertation présenté par le Président ou son représentant.

2- Rappel des objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis du PCAET permettent d'atténuer les effets du changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter. Pour cela, les principaux objectifs consistent à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques,
- Renforcer les capacités de stockage de carbone du territoire,
- Maitriser la consommation d'énergie finale,
- Produire, livrer et consommer des énergies renouvelables,
- Œuvrer aux productions biosourcées,
- Œuvrer à la coordination des réseaux énergétiques.

Plus particulièrement, il s'agira pour le territoire de :

- Poursuivre l'adaptation face au changement climatique en cohérence avec les sensibilités de notre territoire et de ses habitants (notamment les canicules, les variations hydriques, les submersions, les incendies),
- Protéger nos espaces naturels, forces de résilience et ressources face au changement climatique : zones humides, zones naturelles protégées, forêts, littoraux, massifs....
- Lutter contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air par une stratégie ambitieuse sur les mobilités et l'agriculture,
- Développer la production d'énergies renouvelables notamment géothermique, biomasse, solaire, et énergies de récupération.

3- Les modalités de la concertation

La concertation vise à permettre un débat sur les enjeux, les objectifs, les orientations et les actions du PCAET et de ses possibles impacts sur l'environnement. Elle permet d'informer le public sur la démarche en cours et de recueillir son avis.

Par délibération n° 2025.033 du 23 décembre 2025 les élus du Conseil Syndical ont défini les modalités de la concertation pour l'élaboration du PCAET, qui s'est déroulée de janvier 2026 au 21 juin 2026, avec un double objectif :

- fournir au public une information claire sur le diagnostic, la stratégie, le programme d'action et l'évaluation environnementale du PCAET et les études sur lesquelles ces éléments s'appuient ;
- permettre au public d'exprimer ses observations et propositions.

a) Dossier de concertation

Un dossier de concertation expliquant les objectifs de l'élaboration du PCAET et comportant les documents, plans éventuels et études du projet de modification simplifié a été mis à disposition du public au fur et à mesure de son avancement :

- sur support numérique sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural à l'adresse : <https://pays-arles.org/>
- sur support papier, au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et des 3 intercommunalités membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles aux adresses suivantes et aux jours ouvrables et horaires habituels :
 - o ACCM : 5, rue Yvan Audouard - BP 30228 13637 Arles Cedex
 - o TPA : 5 place Marius Chabran, 13630 Eyragues
 - o CCVBA : 23 Av. des Joncades Basses, 13210 Saint-Rémy-de-Provence

De janvier à juin 2026, le **dossier de concertation** a été progressivement enrichi des délibérations études et versions de travail des documents du PCAET, se décomposant comme suit :

- Janvier 2026 :

Délibération 2021.012 - Lancement de l'élaboration du PCAET

Délibération 2025.033 - Poursuite de l'élaboration du PCAET – Objectifs et modalités de concertation

- Février 2026 :

Plaquette - Le Pays d'Arles acteur de la transition – mise à jour du PCAET

Diagnostic PCAET

Stratégie PCAET

- Mai 2026 :

Programme d'actions du PCAET

Etat initial de l'environnement – PCAET

Rapport non technique EE – PCAET

Articulation avec les documents de rang supérieur - PCAET

PCAET Analyse des incidences

Justification des choix – PCAET

Suivi et indicateurs – PCAET

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEr) - Cartographie

Le public a pu prendre connaissance des caractéristiques essentielles du projet aux divers stades de son élaboration.

b) Registre de concertation

Chaque dossier de concertation était accompagné :

- d'un registre dématérialisé permettant au public de faire part de ses observations sur le site internet : <https://pays-arles.org/>
- d'un registre de concertation sur support papier accessible selon les mêmes conditions que le dossier de concertation en format papier, sur lequel le public a pu également faire part de ses observations sur le projet.

Le public a pu également faire part de ses observations et contributions en les adressant directement par courrier à Monsieur le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles à l'adresse postale du Pôle d'Equilibre Territorial Rural, à savoir : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, Impasse des Mourgues, Couvent Saint-Césaire, 13200 Arles.

Le public a pu adresser également un courrier électronique à l'attention de Monsieur le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, à l'adresse électronique du Pôle d'Equilibre Territorial Rural, à savoir contact@ville-arles.fr

c) Les réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées aux lieux et horaires ci-dessous afin de présenter les études, la stratégie et le programme d'actions en cours d'élaboration, de répondre aux questions du public et de recueillir les observations.

- le 26 mai à 18h à Arles, Couvent Saint Césaire, 1 impasse des Mourgues (5 citoyens présents)
- le 28 mai à 18h à Châteaurenard, salle de la mairie annexe, rue Jentelin (6 citoyens présents)
- le 1er juin à 18h à Saint-Rémy-de-Provence, salle Henri Rolland, rue Roger Salengro (2 citoyens présents)

4- Les modalités de publicité

Les mesures de publicité de la délibération portant sur l'élaboration du Plan climat Air Energie Territorial étaient les suivants :

- Affichage au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- Affichage au siège des 3 intercommunalités membres du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles
- Affichage dans leurs communes membres
- Publication sur le site internet du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles
- Mention de cet affichage publiée en caractères apparents dans la presse régionale (La Provence)

Les mesure de publicité de la délibération portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation étaient les suivantes :

- Affichage pendant un mois au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles,
- Affichage pendant un mois aux sièges des 3 EPCI membres,
- Affichage pendant un mois dans les mairies des communes couvertes par le PCAET du Pays d'Arles,
- Mention de cet affichage publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- Publication sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Les affichages ont été réalisés au PETR, dans les trois EPCI et dans les communes membres.

Des publications ont été réalisées sur le site internet du PETR, sur la page [La transition énergétique - Pays d'Arles](#), et la page d'accueil (rubrique « zoom sur »).

De surcroît, d'autres mesures de publicité ont été réalisées :

- Campagnes de publication sur Facebook, en mars 2026. Des posts ont été publiés par le PETR, les 3 EPCI, une majorité de communes membres. Le PETR a également réalisé des posts sur LinkedIn, afin de cibler les réseaux professionnels
- Information sur les sites internet des 3 intercommunalités
- Publication papier dans la Provence le 27 janvier 2026 (information sur le lancement) et 9 et 12 mai pour annoncer les réunions publiques.

Le support de présentation de ces réunions publiques a été diffusé sur le site Internet du PETR du Pays d'Arles à compter du 09 juin 2026.

5- Les contributions des citoyens

Les contributions des citoyens ont toutes été déposées sur le registre dématérialisé de la concertation disponible sur le site internet du PETR. Aucune contribution écrite n'a été effectuée que ce soit sur les registres de concertation papier ou par envoi postal.

6- Bilan de la concertation

Le registre de la concertation comptabilise donc 22 observations par voie dématérialisée au 22 juin et 17 contributions issues des réunions publiques (cf annexe).

Toutes les contributions ont fait l'objet d'une analyse technique.

Certaines observations sur les modalités de communication ont donné lieu à des pistes d'amélioration pour la communication sur la mise en œuvre du programme, afin de favoriser une meilleure diffusion et lisibilité des informations.

Au terme du bilan de la concertation, les observations, contributions, propositions et remarques du public serviront à enrichir la mise en œuvre du PCAET mais ne nécessitent pas de modification des pièces du projet de PCAET à ce stade de la procédure.

Il y a donc lieu d'arrêter le bilan de la concertation en l'état en vue de poursuivre la procédure.

ANNEXE : Détail des contributions et des publicités

Avant-propos :

Plusieurs observations citoyennes font état d'un délai de concertation trop court ou un manque de communication. Le besoin d'information et de co-construction exprimé par certaines contributions est entendu et a été pris en compte par le PETR Il est à noter que l'ensemble des modalités prévues pour la concertation ont été réalisées.

De surcroît, de nombreuses informations ont été effectuées auprès du public concernant cette période de concertation depuis le mois de janvier 2026.

D'une part, des informations ont été publiés dans la Provence. Ensuite, des posts facebook ont été émis sur les pages, du PETR du Pays d'Arles, des trois intercommunalités et de communes membres.

Les sites internet du PETR du Pays d'Arles, des trois intercommunalités ont diffusé également l'information de l'élaboration du PCAET et des modalités de la concertation.

Il est rappelé que le dialogue territorial sur le PCAET se poursuit, notamment au travers d'une période de Participation du Public par Voie Électronique, qui aura lieu à la suite de la réception des avis des Personnes publiques associées. L'ouverture de cette consultation par voie électronique fera l'objet de plusieurs mesures de communication.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle des actions du PCAET sera enrichie, précisée, alimentée des apports des contributions reçues dans le cadre de la concertation, notamment celles visant à garantir un dialogue territorial constant.

La documentation des réalisations permettra de rendre visible, de développer éventuellement les actions mises en œuvre et de les évaluer. Des réflexions sont en cours, prenant appui sur les contributions reçues, pour développer le volet animation.

Les observations formulées via le registre dématérialisé et l'adresse contact et les éléments de réponse :

Observation / Question	Réponse PETR
<p>M. Maire</p> <p>Dossier pour le moins indigeste et trop technique pour le grand public. Difficile d'y décerner les objectifs concrets et leur impact sur le terrain. Il n'est plus raisonnable et pas du tout productif d'axer nos stratégies sur des énergies intermittentes même si nous avons le mistral...quelques jours par an. Les panneaux photovoltaïques sont beaucoup plus adaptés à notre région. Il serait impensable et insupportable que ces affreusetés -les éoliennes) viennent défigurés nos paysages et en particulier nos Alpilles.</p> <p>De plus, rien sur les couts de désinstallation, sujet occulté partout ou le problème se posera : région, communes ? Nul ne veut se poser la question dans l'immédiat ainsi que sur la problématique d'évacuer le béton constituant les socles d'implantation. Les éoliennes deviennent une hérésie écologique. Céder aux diktats actuels des lobbies écologistes serait une lâcheté irresponsable pour les générations à venir.</p>	<p>La partie Stratégie Territoriale du projet de PCAET appréhende le sujet des énergies renouvelables de manière poussée et différenciée. L'énergie solaire sous ses formes thermiques et photovoltaïque est effectivement l'une des énergies les plus favorables sur notre territoire, au contraire du grand éolien qui fait face à des enjeux de biodiversité, de paysage (notamment via la directive paysagère des Alpilles) et de potentiel de production. Il y a peu de sites considérés propices, l'un d'eux étant le parc de St Martin de Crau où l'enjeu est un renouvellement du parc préexistant.</p>
<p>M. Latournerie</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je faisais partie mardi 26 mai des rares personnes qui, ayant entendu parler de la réunion de concertation sur le PCAET, étaient présentes à Arles.</p> <p>Je reprends dans ce mail et complète les remarques que j'ai</p>	<p>Les actions de publicité prévues dans le cadre de la délibération portant sur la concertation ont été réalisées. Un dossier de communication a été diffusé aux intercommunalités pour relayer les informations auprès des communes (voir exemples de publications en annexe).</p> <p>Le dossier est complet, c'est pourquoi</p>

<p>pu faire de vive voix hier soir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je déplore le manque de publicité faite autour de ce projet et des réunions publiques prévues. -Je déplore le peu de temps (moins de 4 semaines) laissé au public pour prendre connaissance des éléments publiés (13 documents à télécharger pour un total de 742 pages), tenter de comprendre les enjeux, la stratégie et les décisions prises, et vous faire part de nos remarques. -Je déplore l'absence des élus (mairie, agglomération...) qui démontre le peu d'intérêt que ces derniers portent à ce projet. -Je déplore aussi l'absence de la presse. A-t-elle été conviée à ces réunions ? -Je déplore l'absence de prise en compte d'un grand nombre de projets d'aménagement du Pays d'Arles et des territoires limitrophes : contournement autoroutier, ligne THT, pont de Barcarin, projet BarMar, usine de recyclage d'Istres, projet Neocarb, projet éolien du golfe du Lion...) dont les impacts délétères risquent de remettre en cause votre plan, votre stratégie et vos objectifs.. -Je déplore que ce projet ne mette pas plus en avant : la nécessaire sobriété des entreprises et des particuliers (production et consommation de biens et services). Le terme "sobriété" n'est en effet utilisé que trois fois dans le plan d'action et à propos de sujets secondaires : usage du plastique en restauration collective ; éclairage public ; efficacité énergétique des particuliers. <p>A l'évidence, ce projet n'est nullement une stratégie de remise à plat des modes de vie, de production et de consommation. Il se limite à une liste d'actions souhaitées, sans aucun engagement ni financement des parties prenantes (élus, entreprises, état, agriculteurs, consommateurs, commerçants...). Je crains donc que ce plan manque son objectif.</p> <p>Je tiens cependant à remercier l'équipe présente hier soir pour ses efforts de synthèse et de pédagogie.</p> <p>Salutations</p>	<p>des paragraphes de synthèse sont répartis dans les différents documents, un sommaire a été ajouté avec des liens de redirection pour en favoriser l'accès.</p> <p>Les réunions publiques sont pensées comme des lieux d'échange direct avec les citoyens. Les techniciens du PETR ont été présents aux côtés d'un élu lors de chaque réunion, pour présenter et répondre aux questions et observations.</p> <p>Le PCAET s'inscrit dans un cadre réglementaire dont les grands projets type THT ou contournement autoroutier sont exclus. Toutefois, le PETR étant associé ou consulté à diverses phases de l'élaboration de ces projets d'envergure nationale, il émet des avis prévus par la réglementation au titre du SCOT et du PCAET.</p> <p>Concernant la transition dans les entreprises, les services de l'Etat ont précisé que le PCAET devait exprimer en priorité les actions des collectivités (EPCI, communes) et dans un second temps uniquement les actions des partenaires voire des particuliers. D'autres plans climat, portés notamment par la CCI ou la CMAR traitent déjà de ces sujets, avec le projet EcoDéfis par exemple.</p>
<p>Mme. Grellet</p> <p>Bonjour,</p> <p>En complément de mes précédentes remarques, je suggère d'avancer plus concrètement dans la démarche de reconnaissance de la Montagnette comme un site naturel protégé selon les critères requis : site Natura 2000, réserve naturelle, Parc naturel régional - à rattacher au PNR Alpilles ?).</p> <p>Bien cordialement,</p>	<p>Le PETR n'est pas compétent pour identifier des sites Natura 2000, créer des réserves naturelles ou pour agrandir le périmètre d'un PNR. Toutefois, au titre du SCOT, il pourra prévoir un régime de protection spécifique à la Montagnette à relayer dans les documents d'urbanisme locaux.</p>
<p>Le PCAET déploie des actions essentiellement portées par des acteurs publics dans son programme d'actions. Toutefois l'action des entreprises et des citoyens doit appuyer cette action publique, pour substituer un socle vertueux au "triangle de l'inaction". En tant que bénévole au sein de</p>	<p>Le PCAET s'attache en priorité aux actions des collectivités (EPCI, communes) et dans un second temps aux actions des partenaires voire des entreprises. D'autres plans, portés</p>

<p>plusieurs associations du Pays d'Arles depuis 2007, j'ai pu observer sur le terrain de nombreuses initiatives isolées en matière de transition, qui reposent sur le dynamisme de quelques citoyens. J'ai également pu rencontrer des entrepreneurs ayant un engagement fort dans leurs pratiques, sans toutefois être identifiés. Le PCAET ne pouvant suivre et accompagner ces multiples acteurs, il pourrait toutefois constituer le lieu d'une mise en réseau, un outil d'échange et capitalisation de bonnes pratiques, d'émergence d'actions collectives, en s'appuyant sur des outils collaboratifs et des temps de rencontres programmés. La carte "Arlons-y" développée par des acteurs arlésiens pourrait, à titre d'exemple, être étendue à l'échelle du Pays d'Arles. Les modalités de repérage et valorisation des initiatives développées dans le cadre du marketing territorial, notamment par les territoires comme le Finistère, ou avec une approche plus citoyenne, le Conseil de développement d'Erdres et Gesvres peuvent constituer des inspirations pour un PCAET caisse de résonance de l'engagement entrepreneurial et citoyen. Une autre expérience inspirante dont le portage est à définir mais pouvant faire l'objet d'une expérimentation : la Région Occitanie a mis en place un financement ciblé pour des jeunes souhaitant se former ou développer un projet dans le domaine de la transition écologique. Enfin, la confirmation du dispositif "zéro chômeur de longue durée" et la perspective de nouveaux territoires d'expérimentation peut être une voie pour des communes afin de développer des entreprises à but d'emploi avec un objet "transition" sur un territoire marqué par un faible niveau de qualification et des poches de pauvreté.</p>	<p>notamment par la CCI ou la CMAR traitent déjà de cela, Toutefois, plusieurs propositions formulées et actions présentent un intérêt opérationnel pour les entreprises</p> <p>L'action d'animation portée par le PETR s'inspirera autant que possible de ces éléments dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET ainsi que les actions relatives au développement des filières locales notamment paille de riz, ovine, et sylvicole. Concernant l'insertion professionnelle, les tiers-lieux représentent une force identifiée au niveau national sur laquelle capitaliser et les services emploi des intercommunalités auront un rôle majeur à jouer.</p>
<p>M. Arnaud</p> <p>Bonsoir:</p> <p>Mes remarques sur le document qui me paraît vraiment important dans ce dossier: la liste des 39 actions proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> * mobilité: aucune référence au problème majeur de la transition climatique pour Arles: les 10000 PL traversant le centre urbain chaque jour: aucune action proposée ??? * Energie: -aucune référence à l'énorme potentiel de production éolien du couloir rhodanien, aucune action proposée - peu d'actions précises pour développer le solaire repart, accepté, souhaité par l'immense majorité des citoyens, et vraiment productif sous nos climats * animation: pas d'action pour mieux organiser et former les structures dirigeantes pour qu'elles intègrent le paramètre climatique (mesuré, et non "ressenti") dans toutes leurs décisions, pour qu'elles partagent cela, réellement avec les citoyens impliqués * adaptabilité: j'ai peut-être mal lu, je n'ai pas vu grand chose pour nous préparer à ces événements climatiques extraordinaires qui vont surgir dans les années à venir <p>En espérant que cette contribution sera utilisée, Cordialement</p>	<p>Concernant le point mobilité, une action du programme d'action vise à réduire la part routière des déplacements en centre-ville, une autre action traite du développement du report modal.</p> <p>Concernant l'énergie éolienne, le diagnostic et la stratégie mettent en avant le potentiel limité de l'éolien, notamment au vu des enjeux de biodiversité et des enjeux repris dans la charte paysagère du parc naturel régional des Alpilles.</p> <p>Deux fiches du programme d'actions portent sur l'animation et la communication du projet de Plan (l'une à destination du grand public et l'autre des acteurs du territoire).</p> <p>Concernant l'adaptabilité, la majorité des actions traitent plus ou moins directement d'adaptabilité au changement climatique : désimperméabilisation voire renaturation des zones urbaines, travail sur les forêts, gestion du trait de côte, adaptation de la mobilité.</p>

<p>PS: je n'ai pas gardé de traces de mes avis, de meme que je ne peux acceder aux eventuelles autres contributions ; c'est dommage, j'espere voir tout ça dans la restitution</p>	<p>La mise en œuvre opérationnelle des actions prendra en compte autant que possible ces remarques.</p>
<p>M. Arnaud</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je viens de constater que la présentation faite en réunions publiques avait (enfin ?) été versée au dossier numérique; c'était l'une de mes remarques de ma dernière contribution, je vous remercie. Mais du coup, je la (re) découvre un peu tard.</p> <p>Je n'ai pas vu tout au long de cette concertation-eclair beaucoup de communiqués à l'intention des citoyens. Encore une fois, c'est indigne de répondre à cette obligation reglementaire, sur un sujet aussi vital et structurant pour le territoire, de façon aussi peu mediatisée. J'espère au moins que les quelques reponses que vous aurez eues seront clairement affichées devant le public et les autorités.</p> <p>Avec toute ma déception devant cette nouvelle occasion ratée.</p> <p>Cordialement</p>	<p>Les actions de publicité prévues dans le cadre de la délibération portant sur la concertation ont été réalisées. Un dossier de communication a été diffusé aux intercommunalités pour relayer les informations auprès des communes (voir exemples de publications en annexe). . L'observation récurrente en faveur d'une participation citoyenne renforcée fait fait l'objet de réflexions au sein du PETR.</p> <p>Deux fiches du programme d'actions portent sur l'animation et la communication du projet de Plan (l'une à destination du grand public et l'autre des acteurs du territoire).</p>
<p>Mme Chameroy</p> <p>Bonsoir,</p> <p>Je tiens à faire une contribution mais je constate que l'on ne peut directement vous envoyer une contribution en pièce jointe. Je vais donc l'envoyer sur le mail contact@pays-arles.org</p> <p>Je vous remercie de me confirmer que vous avez bien reçu ma contribution. Cordialement. Fabienne Chameroy</p>	<p>La contribution a bien été reçue via le mail contact, cf tableau ci-dessous</p>
<p>P. Devourdy</p> <p>L'existence de cette concertation est d'une discrétion telle que l'on s'interroge sur la volonté de recueillir les avis des citoyens concernés. Le délai exigé pour émettre un avis sur des sujets vastes et techniques est lui aussi un obstacle à une réponse au delà des premières impressions et réactions. Voici donc mes premières impressions et réactions. En parcourant les centaines de pages soumises à "concertation", je ne vois nulle part de réelle stratégie de mise en œuvre de modes de vie, de production, de consommation plus vertueux à l'égard de l'environnement en général, de la qualité de l'air et de la ressource en eau en particulier. Par ailleurs, la plupart des petites actions recommandées étaient déjà présentes dans les plans précédents et n'ont été suivis d'aucun effet tangible. Trois exemples, la gestion des biodéchets (pourtant obligatoire depuis 2024, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation du centre-ville, actions jugées nécessaires depuis plusieurs années, sont traitées dans ce nouveau plan comme s'il fallait partir de zéro car... il faut partir de zéro. Je redoute qu'une fois de plus, beaucoup d'argent soit investi en études qui ne déboucheront sur rien. Ce serait</p>	<p>Les actions de publicité prévues dans le cadre de la délibération portant sur la concertation ont été réalisées. Un dossier de communication a été diffusé aux intercommunalités pour relayer les informations auprès des communes (voir exemples de publications en annexe). . Deux fiches du programme d'actions portent sur l'animation et la communication du projet de Plan (l'une à destination du grand public et l'autre des acteurs du territoire).</p> <p>Le dossier est complet, c'est pourquoi des paragraphes de synthèse sont répartis dans les différents documents, un sommaire a été ajouté avec des liens de redirection pour en favoriser l'accès.</p> <p>En effet, le potentiel de transition d'un territoire est dépendant, en grande partie, de l'évolution des modes de vie de ses habitants.</p> <p>Deux fiches du programme d'actions</p>

<p>intéressant que l'ensemble des fiches actions soient réunies en base de données d'où l'on pourrait extraire des données telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'est ce qui est considéré comme une priorité élevée ? - quelle est la répartition des investissements entre études préalables et mises en œuvre ? - quelle part de l'investissement dans l'aide aux entreprises, aux agriculteurs est soumise à des conditions de qualité environnementales ? <p>Je ne demande qu'à être convaincue de mon erreur et de mon scepticisme en voyant que de réels progrès seront, grâce à votre plan, effectués dans la sobriété des consommations de nos ressources, la qualité des productions des exploitations agricoles et des entreprises, et enfin la qualité de vie au sein du Pays d'Arles.</p>	<p>portent sur l'animation et la communication du projet de Plan (l'une à destination du grand public et l'autre des acteurs du territoire). Certaines concernent en particulier la sensibilisation à l'impact environnemental des comportements.</p> <p>La majorité des actions inscrites au précédent PCAET ont été réalisées au moins partiellement. L'enjeu du PCAET 2027-2032 est de développer de nouvelles actions ou de massifier des actions existantes. Le projet de PCAET est doté d'une plateforme nommée Territoires en Transitions portée par l'ADEME, permettant une évaluation l'itinéraire des actions, par des indicateurs quantitatifs pour une meilleure visibilité du public des actions réalisées.</p>
<p>Mme Chauvet</p> <p>Si nous voulons que les habitants de notre territoire s'emparent de ce plan Climat, il faudrait une communication plus offensive avec des objectifs clairs. Un plan d'actions défini et mis en place par les citoyens et non des décisions pensées et imposées par quelques élus . Le changement ne pourra se faire qu'en engageant un partenariat intelligent , resserré et respectueux entre des structures de démocratie participative et nos responsables politiques</p>	<p>Les actions de publicité prévues dans le cadre de la délibération portant sur la concertation ont été réalisées. Un dossier de communication a été diffusé aux intercommunalités pour relayer les informations auprès des communes (voir exemples de publications en annexe). . L'observation récurrente en faveur d'une participation citoyenne renforcée fait l'objet de réflexions au sein du PETR.</p>
<p>M. Oubré</p> <p>Que ce passe-t-il pour les piscines innombrables qui pompent de l'eau parfois très profondément et polluent par leurs rejets saturés en produits chimiques. Qu'est-il prévu pour les sociétés et individus étrangers et très aisés qui rachètent des mas et des terrains immenses puis ,qui abattent des arbres magnifiques et anciens, construisent encore des piscines et puisent profondément ??? Merci. Cordialement.</p>	<p>Cette remarque trouve, pour partie ses réponses dans les documents d'urbanisme (PLU et SCOT)</p> <p>La Fiche action « Préserver la ressource en eau » porte sur la préservation de l'eau potable et la réduction des pertes.</p>
<p>Mme Angosto</p> <p>Bonjour, j'ai appris après le 1 juin qu'il y a eu une réunion de concertation pour le PCAET. Faute d'information, je n'ai pu assister à la concertation citoyenne.</p> <p>De plus, vous avez édité un document de 700 pages imbuvable pour une simple citoyenne. Je demande d'autre journée de concertation, surtout sur l'Eau, qui est notre avenir. Vous en parlez très peu et nous avons grâce à la Durance et le Rhône, ainsi qu'à tous les canaux et ruisseaux , un système d'Irrigation unique !!!!!.</p>	<p>Les actions de publicité prévues dans le cadre de la délibération portant sur la concertation ont été réalisées. Un dossier de communication a été diffusé aux intercommunalités pour relayer les informations auprès des communes (voir exemples de publications en annexe). . L'observation récurrente en faveur d'une participation citoyenne renforcée fait l'objet de réflexions au sein du PETR.</p> <p>Le dossier est complet, c'est pourquoi des paragraphes de synthèse sont répartis dans les différents documents,</p>

<p>Si nous ne le préservons pas l'avenir de nos enfants est compromise!!!! J'espère que ma revendication sera prise en considération.</p>	<p>un sommaire a été ajouté avec des liens de redirection pour en favoriser l'accès.</p> <p>Le programme d'actions contient trois fiches sur le thème de l'eau : « Une gestion efficiente des eaux pluviales », « La préservation de la ressource en eau par une réduction de la consommation et des pertes » et « La recharge des nappes par un appui aux gestionnaires des canaux ».</p>
<p>Association St Rémy Transitions</p> <p>Contribution de Saint-Rémy-TransitionS à la concertation PCAET 2027-2033</p> <p>Nous avons analysé la stratégie territoriale du PCAET. Les objectifs affichés, réduire les émissions de transport, baisser la consommation d'énergie, développer les renouvelables, s'adapter au changement climatique, sont nécessaires. Nous les soutenons.</p> <p>Mais un plan climat ne vaut que par ce qu'il change concrètement : quels projets, dans quelles communes, avec quels budgets, quels calendriers, quelles responsabilités ? Or le dossier reste trop souvent dans le registre du « favoriser », « accompagner », « étudier ». Ce n'est pas suffisant.</p> <p>Trois exigences nous semblent indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concrétisation. Les habitants d'un village sans transport collectif, d'une zone exposée aux inondations ou d'une école mal adaptée aux canicules ont besoin de réponses précises — pas d'orientations générales. - L'eau comme priorité politique. Dans notre territoire, elle conditionne tout : agriculture, zones humides, risques, qualité de vie. Le PCAET doit s'y engager avec des mesures chiffrées et datées. - Un suivi lisible et public. Un bon PCAET se mesure chaque année. Les citoyens doivent pouvoir suivre ce qui avance, ce qui bloque et les moyens engagés. <p>Saint-Rémy-TransitionS demande la prolongation de la concertation, la publication des comptes rendus de réunions, une réunion complémentaire largement annoncée, et un suivi public annuel avec indicateurs compréhensibles par tous.</p> <p>Un plan climat sans citoyens est un document administratif de plus. Construit et suivi avec eux, c'est un engagement démocratique.</p>	<p>Le PCAET a une portée territoriale à l'échelle du pays d'Arles qui ne permet pas de répondre à des projets spécifiques, ou alors au risque de réduire sa portée.</p> <p>La stratégie du PCAET a pour vocation de définir des objectifs globaux déclinés en actions dans le programme d'actions. 39 fiches actions sont présentées par thématiques sectorielles : Mobilité – Economie circulaire – Animation – Energie – ENAF – Eau – Urbanisme - Risques</p> <p>Le projet de PCAET est doté d'une plateforme nommée Territoires en Transitions portée par l'ADEME, permettant une évaluation In itinere des actions, par des indicateurs quantitatifs pour une meilleure visibilité du public des actions réalisées.</p> <p>Concernant la visibilité auprès des citoyens, c'est bien l'un des enjeux du prochain PCAET, des réflexions autour de la démocratie participative sont d'ailleurs en cours au sein du PETR.</p> <p>Il est noté que l'eau est un sujet majeur, En effet, le programme d'actions contient trois fiches sur le thème de l'eau : « Une gestion efficiente des eaux pluviales », « La préservation de la ressource en eau par une réduction de la consommation et des pertes » et « La recharge des nappes par un appui aux gestionnaires des canaux ».</p> <p>Par ailleurs, la procédure du PCAET prévoit une Participation Par Voie Electronique après réception des avis des PPA (octobre/novembre)</p>
<p>R. Lambert</p> <p>bonjour, voici mes remarques :</p>	<p>Le dossier de communication/concertation a été transféré aux EPCI ainsi qu'aux</p>

<ul style="list-style-type: none"> - la prolongation de la concertation, 21/06 c'est trop court, je n'étais pas au courant de la réunion publique et souhaite être informée d'une prochaine - la publication des supports et comptes rendus des réunions, - une réunion complémentaire largement annoncée. - une synthèse citoyenne claire - un suivi public annuel du PCAET 2027-2033, avec des objectifs, des responsables, des budgets et des indicateurs compréhensibles par tous. 	<p>communes. L'annonce est parue dans La. L'observation récurrente en faveur d'une participation citoyenne renforcée fait l'objet de réflexions au sein du PETR. Les documents qui composent le PCAET ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration à compter de janvier 2026.</p> <p>Le projet de PCAET est doté d'une plateforme nommée Territoires en Transitions portée par l'ADEME, permettant une évaluation in itinere des actions, par des indicateurs quantitatifs une meilleure visibilité du public des actions réalisées.</p>
<p>M. Arnaud</p> <p>Bonjour,</p> <p>Une semaine après une réunion publique confidentielle (pas d'annonce, 4 participants), j'attends toujours le document synthétique promis (par ex la présentation faite le 26 à Arles ?) pour rédiger ma contribution...</p> <p>Ou peut-on consulter les autres contributions faites ?</p> <p>Il y a une grande désinvolture du PETR vis-à-vis de ses obligations auprès des citoyens, sur un sujet ultra-vital pour le territoire.</p> <p>JC Arnaud</p>	<p>Par ailleurs, la présentation, support des réunions publiques a été intégrée, le 9 juin 2026 aux documents mis à disposition du public sur le site.</p>

Observation / Question	Réponse PETR
<p>Mme. Quinto</p> <p>[Contributions 1 à 9] : voir annexe</p>	<p>Les contributions ont bien été reçues et sont annexées (annexe 1) au présent document, Certaines observations ont un niveau de détail très précis qui n'ont pas vocation à être intégrées au programme d'actions mais qui pourront enrichir la mise en œuvre des actions ainsi que leur suivi.</p>
<p>Monsieur le Président,</p> <p>Je me permets de vous transmettre en pièce jointe ma contribution citoyenne à la consultation ouverte sur le PCAET 2027-2033 du Pays d'Arles.</p> <p>Cette contribution porte à la fois sur le fond du dossier (notamment l'eau, les mobilités, l'habitabilité du territoire et la lisibilité des responsabilités) et sur les conditions mêmes de la consultation.</p> <p>Je souhaite en particulier attirer votre attention sur la difficulté, pour les habitants, de s'approprier un dossier aussi dense et technique dans un délai aussi court. Cette question me semble importante, car le</p>	<p>La contribution a bien été reçue, elle est annexée (annexe 2) au présent document, Certaines observations ont un niveau de détail très précis qui n'ont pas vocation à être intégrées au programme d'actions mais qui pourront enrichir la mise en œuvre des actions ainsi que leur suivi.</p> <p>Le dossier est complet, c'est pourquoi des paragraphes de synthèse sont répartis dans les différents documents, un sommaire a été ajouté avec des liens de redirection pour en favoriser l'accès.</p> <p>Deux fiches du programme d'actions portent sur l'animation et la communication du projet de Plan (l'une à destination du grand public et l'autre des acteurs du territoire).</p>

<p>PCAET engage concrètement l'avenir du territoire et la vie quotidienne de ses habitants.</p> <p>Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte cette contribution dans le cadre de la consultation et me confirmer qu'il en sera bien tenu compte.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p>Fabienne Chamero Citoyenne de Saint-Rémy-de-Provence Membre du Conseil de développement du Pays d'Arles</p>	
<p>. Amoyel</p> <p>Pièce jointe partagée par mail (Annexe 3)</p>	<p>Le dossier est effectivement complet, c'est pourquoi des paragraphes de synthèse sont répartis dans les différents documents, un sommaire a été ajouté avec des liens de redirection pour en favoriser l'accès.</p> <p>L'objectif du PCAET est de favoriser l'apparition de nouvelles actions, la pérennisation d'actions existantes, ou l'essaimage d'initiatives locales.</p> <p>Les enjeux eau et mobilité font partie des thématiques traitées par la stratégie et le programme d'actions. Leur importance sera rappelée dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et de son animation, notamment auprès des élus concernés et des porteurs de projets identifiés dans le programme d'actions.</p>
<p>Vicat</p> <p>Pièce jointe récupérée, partie remarques intégrée en annexe (Annexe 4), le rappel des activités de l'entreprise ont bien été récupérées mais non intégrées au dossier</p>	<p>Les observations sont alignées avec les ambitions du PCAET notamment concernant l'objectif de favoriser les formes urbaines denses adaptées au changement climatique, de promouvoir les produits de réemploi dans le BTP ou les matériaux biosourcés.</p>
<p>RéMyFaCiLàVéLo</p> <p>Mail intégré en Annexe 5</p>	<p>Concernant la remarque de forme, le PCAET ne contient pas de prescriptions, il fixe des objectifs et définit un programme d'actions.</p> <p>Concernant la remarque de fond, les éléments proposés correspondent aux objectifs du PCAET et seront intégrés à la mise en œuvre des actions qui traitent de la mobilité cyclable.</p> <p>Le projet de PCAET est doté d'une plateforme nommée Territoires en Transitions portée par l'ADEME, permettant une évaluation in itinere des actions, par des indicateurs quantitatifs pour une meilleure visibilité du public des actions réalisées.</p>
<p>M. Beaufort</p>	<p>Les observations relatives au maillage cyclable,</p>

<p>Mail intégré en Annexe 6</p>	<p>présence d'automobiles en centralité et transports en commun et à l'accessibilité des polarités hors centre-ville qui ne trouveraient pas de réponse dans les fiches actions, viendront enrichir la mise en œuvre du PCAET.</p> <p>Le projet de PCAET est doté d'une plateforme nommée Territoires en Transitions portée par l'ADEME, permettant une évaluation in itinere des actions, par des indicateurs quantitatifs une meilleure visibilité du public des actions réalisées.</p> <p>La fiche action « Assurer la continuité des réseaux cyclables » prévoit des objectifs chiffrés et identifie des pilotes (département, communes, EPCI et Parcs) et des partenaires (EPCI, région) et souligne l'implication des citoyens et associations dans la mise en œuvre.</p>
<p>Mme Lehmann Annexe 7</p>	<p>Il est vrai que le PCAET est pensé comme un document institutionnel et cerclé d'un cadre institutionnel.</p> <p>Il doit être compatible avec le SRADDET et impose une compatibilité des PLU notamment.</p> <p>Les propositions inspirées de démarches de robustesse et de sobriété ont tout leur sens dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action du PCAET. La promotion de ces approches peut être réalisée et produire des résultats significatifs pour la transition en Pays d'Arles. notamment dans le cadre des actions d'animation prévues par le programme.</p>

Questions et observations formulées par le public présent lors des réunions publiques.

Questions	Synthèse de la réponse apportée en séance
<p>Demandes de précisions sur le calendrier et les modalités de communication et de contribution, le nombre de contribution reçues et les modalités de prise en compte des contributions.</p>	<p>Rappel du calendrier et des modalités de publicité. Les contributions seront analysées par l'équipe technique du PETR, celles pouvant entrer dans le cadre du PCAET seront soumises aux élus en charge du PCAET, puis au Conseil syndical.</p> <p>Précision : une partie des objectifs de la stratégie intègrent des objectifs nationaux et régionaux. Leur déclinaison à l'échelle locale se traduit principalement dans le programme d'actions qui peut évoluer tout au long de la durée d'application du PCAET.</p>
<p>Acteurs associés aux réflexions : Absence des élus, un signe de manque d'engagement ? Les industriels et le monde professionnel ont-ils été intégrés aux discussions ? Le département et/ou autres échelons territoriaux sont-ils partie prenante du PCAET ?</p>	<p>Mme Balguerie-Raulet était présente et a participé aux échanges lors de la réunion d'Arles. Ces réunions ont vocation à informer les citoyens et recueillir leur point de vue dans un temps direct animé par les techniciens. Des élus, des agents des collectivités et le monde économique via les chambres consulaires ainsi que d'autres acteurs ont été associés à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, notamment par des ateliers de travail.</p> <p>Le PCAET concerne le Pays d'Arles, son élaboration, cependant tient compte des grandes orientations au niveau national et régional. La DDTM et la Région ont été impliqués dans la réalisation du projet de plan.</p>
<p>Champ d'action du PCAET et priorités : Le transport étant</p>	<p>Les mobilités individuelles et collectives constituent</p>

<p>de loin le contributeur le plus important dans les émissions de gaz à effet de serre, faut-il agir sur le transport routier en priorité ? Y-a-t-il des actions liées à la gestion des déchets, la désimperméabilisation ?</p>	<p>effectivement un des axes de travail important en raison des impacts. Exemples de projets cités : projet d'éco digesteur à Saint-Rémy-de-Provence, réalisation en cours de la désimperméabilisation de 7 cours d'écoles, des réflexions sont menées avec l'agence de l'eau pour d'autres espaces (places, parking, zones d'activités...).</p>
<p>Mise en œuvre des actions : Comment s'organise le financement des actions que proposent le PCAET ? Pour un projet à l'échelle d'une commune, un particulier peut-il se tourner vers le PETR pour un accompagnement et une recherche de financements (ex : réemploi de matériaux) ? Les fiches actions peuvent-elles être regardées comme un catalogue dans lequel piocher ?</p>	<p>Un des enjeux du PCAET est de mettre en lumière des actions prioritaires afin de concentrer l'action publique sur ces priorités, dont la réalisation sera financée par subventions publiques et/ou des partenariats. Le PETR agit pour le compte et avec les EPCIs il peut accompagner les communes dans leur recherche de financement et en apport d'ingénierie de projet, notamment en termes de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions du PCAET. Ainsi sur la question spécifique du réemploi de matériaux, un projet est en réflexion actuellement. Les actions ont été co-construites, ce qui explique que la plupart aient un porteur identifié. Cependant, il est tout à fait possible d'enrichir et développer les actions du PCAET ou d'en proposer de nouvelles tout au long des 6 ans de durée de vie du programme. Certaines actions pilotes ont aussi vocation à être dupliquées ou essayées.</p>
<p>Demandes de précisions sur les modes de production d'énergies renouvelables</p>	<p>La page 21 du support de présentation présente les potentiels principaux de production d'énergie renouvelable : solaire thermique, biomasse, éolien, méthanisation, géothermie... Méthanisation : à échelle du PCAET, les réflexions portent sur plusieurs projets (valorisation des boues de stations d'épuration, valorisation des résidus agricoles, valorisation des déchets ménagers) Eolien : des restrictions liées aux enjeux paysagers et de biodiversité limitent les zones à potentiel pour le grand éolien terrestre.</p>
<p>Précision sur les données du diagnostic : dispose-t-on de données infra-communales concernant la précarité énergie-mobilité et énergie-logement (zones les plus touchées) ? En termes d'énergie y-a-t-il un détail des consommations par type d'usage, transport, chauffage... et la part du chacun ? Concernant les hausses de température attendues à horizon 2100, pour le chiffre indiqué est de +5,2°, alors que les chiffres du GIEC sont autour de +4°?</p>	<p>Dans le cadre du PCAET, l'échelle traitée est celle du Pays d'Arles (29 communes qui le composent) et ne permet pas ce niveau de détail. Toutefois les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont généralement les secteurs les plus touchés. Les données sont disponibles pour les émissions de gaz à effet de serre (GSE) mais pas pour la consommation d'énergie. La hausse de +3,8° correspond à la hausse attendue en France, pour une hausse globale attendue sur la planète de 2,7°, avec des régions où celle-ci sera plus marquée, comme en France, et d'autres où elle sera moins importante. Le pourtour méditerranéen fera partie des zones les plus touchées avec +5,2°, d'où l'écart entre la valeur nationale et celle prise en compte pour le territoire du Pays d'Arles.</p>
<p>Comment le PCET interagit avec les PLUs ?</p>	<p>Les PLUs devront se mettre en compatibilité. Cependant le PCAET n'est pas un document règlementaire avec des prescriptions comme c'est le cas du SCoT. Sa finalité réside dans son programme d'actions et sa mise en œuvre. Il est précisé que les actions doivent être cohérentes avec les orientations du SCoT.</p>
<p><u>Observations</u></p>	
<p>Une communication insuffisante Des délais trop courts pour laisser le temps aux citoyens d'apporter leur contribution Longueur et technicité des documents soumis à la consultation, difficiles d'accès pour le grand public Des notions techniques à éclairer (ex : cogénération, biomasse vs. thermique biomasse...)</p>	<p>Ces observations sont prises en compte. Les modalités de communication ont été rappelées. Les contributions en ligne sont ouvertes depuis janvier, les documents ont été ajoutés au fur et à mesure de leur élaboration (février pour la stratégie, mai pour le plan d'actions).</p>
<p>Il est dommage que les projets d'envergure, ayant le plus d'impact soient exclus des plans à l'échelle locale (ligne THT et éoliennes en mer) comme le PCAET.</p>	<p>La planification et le déploiement des politiques pour la transition s'effectue à différentes échelles et selon différents modes d'interventions : les grands projets nationaux sont pilotés par l'Etat, les projets à l'échelle locale via les PCAET. Toutefois le PETR du Pays d'Arles est consulté et produit un</p>

	avis sur chacun de ces projets
Les manques observés : peu d'éléments sur la végétalisation, sur les espèces spécifiques et la biodiversité... (référence notamment au pin d'Alep, et à la mono-espèce, qui constituent un risque incendie)	La biodiversité est intégrée de manière transversale dans les différentes actions. La question spécifique du pin d'Alep peut entrer dans le développement d'une filière autour de la biomasse et d'une gestion sylvicole plus responsable. Le coût de la gestion des espaces naturels peut être très important, d'où l'intérêt de pouvoir l'intégrer au sein d'une filière économique durable dans un système vertueux.
Expression d'une certaine déception quant à l'impact du 1er PCAET et les opportunités de financement qui n'ont pas été mobilisées ou insuffisamment (Fonds vert).	Les Plan Climats sont issus d'une loi de 2015 (n° 2015-992 du 17.08.2015), ces documents sont encore 'jeunes'. La mise en œuvre des premiers Plans climat a permis d'expérimenter : les outils de fonctionnement et de suivi, notamment la définition d'indicateurs ont été améliorés depuis cette première génération. L'ADEME a développé des outils ainsi qu'un accompagnement des agents qui devraient permettre une meilleure efficacité d'action. À noter toutefois 90% des actions du 1er Plan climat du Pays d'Arles ont été réalisées. Dans ce 2ème PCAET le nombre de projets est réduit, pour se focaliser sur ceux ayant un potentiel d'impact plus important à l'échelle du Pays d'Arles, d'autres dispositifs étant présents pour les projets à plus petite échelle.
L'outil TETE (Territoire Engagés Transition Ecologique) permettant de mieux visualiser l'implication des EPCs a été jugé intéressant par un(e) participant(e).	La remarque est prise en compte. Deux territoires sont engagés dans la démarche TETE (TPA et ACCM), et la plateforme Territoires en Transitions est déjà utilisée pour le suivi du programme d'actions.
On observe des difficultés actuellement dans la rénovation thermique des bâtiments, notamment liées à la reprise compliquée du programme France Rénov et à la baisse générale des fonds alloués.	Il s'agit d'un secteur à enjeux bien identifié dans le PCAET. Au-delà du programme France Rénov, il y a d'autres outils à disposition qui peuvent être mobilisés comme le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) via la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment).
Propositions	
S'appuyer sur des relais comme les CIQs pour améliorer la communication	La proposition est prise en compte.
A propos des difficultés liées à la séquestration du carbone, ne pourrait-il pas y avoir une loi imposant pour tant de "bitume" tant de renaturation ?	Des dispositions en ce sens existent. Il y a des améliorations à apporter au suivi sur le long terme de la renaturation notamment. Les évolutions dans la connaissance et les pratiques sont positives. Des interrogations demeurent quant à l'efficacité de la la compensation, qui n'est portée qu'en troisième position dans la stratégie du PCAET.
Au-delà de l'intérêt et du principe de fonctionnement qui plutôt bien compris et reconnu, il manque parfois aux élus une référence vers un projet qui s'est concrétisé pour se projeter et se lancer.	La proposition est prise en compte. Le PETR dispose d'exemples et de référence de projets inspirants.
Considérant les enjeux du risque incendie, il serait pertinent de pouvoir les réintégrer de façon plus significative et de favoriser via le PCAET la coordination et l'articulation des différents acteurs d'un point de vue de la réponse opérationnelle.	La question de la gestion des risques, notamment incendie ou inondation reste présente en filigrane dans le programme d'action. Par exemple, le développement d'une filière bois est envisagé tant pour son aspect économique que pour les avantages que cela peut apporter dans la perspective d'une gestion sylvicole responsable pour l'environnement ainsi que pour permettre une meilleure gestion forestière pour la prévention du risque incendie.

Exemples des publications réalisées via la presse, les sites Internet et les réseaux sociaux du PETR, des intercommunalités (ACCM, CCVBA et TPA) ainsi que des communes.

Parution La Provence du 19/01/2027

"On rira tous au Paradou" avec Vigneaux et Madénian

PARADOU Pour la deuxième édition de ce gala d'humour, qui aura lieu les 10 et 11 juillet prochains, les deux artistes joueront au côté de huit autres humoristes, présents au Festival Off d'Avignon.

M agistère en impôts et de dernière année de la faculté d'économie, Julien Vigneaux, 36 ans, est un jeune homme dynamique, plein de projets, très ouvert et très enthousiaste. Il a récemment obtenu son diplôme de la faculté de l'économie de l'université de Provence. Julien Vigneaux, 36 ans, est un jeune homme dynamique, plein de projets, très ouvert et très enthousiaste. Il a récemment obtenu son diplôme de la faculté de l'économie de l'université de Provence.



Cette année, Alex Vigneaux espère que toutes les conditions seront réunies pour que l'événement puisse se tenir, comme prévu, au théâtre de Verdure. PHOTOFESTIVAL

MOURMÉS
Une conférence sur les insectes ce soir

L'association "Terres des Baux d'Arles" organise une conférence sur les insectes ce soir à Mourmés. L'association "Terres des Baux d'Arles" organise une conférence sur les insectes ce soir à Mourmés.



La conférence présentée au public les espèces visitées dans le région. PHOTOFESTIVAL

En bref

SAINTE-RÉMY-DE-PROVENCE
Concours Nipponique
Le concours Nipponique de la commune de Sainte-Rémy-de-Provence aura lieu le 10 juillet prochain. Le concours Nipponique de la commune de Sainte-Rémy-de-Provence aura lieu le 10 juillet prochain.

ARLES
Concours d'Affiches
Le concours d'affiches de la commune d'Arles aura lieu le 10 juillet prochain. Le concours d'affiches de la commune d'Arles aura lieu le 10 juillet prochain.

ARLES
Concours d'Affiches
Le concours d'affiches de la commune d'Arles aura lieu le 10 juillet prochain. Le concours d'affiches de la commune d'Arles aura lieu le 10 juillet prochain.

Copies d'écran du site internet du PETR

LA CONCERTATION

3 réunions publiques sont prévues :

- le 26 mai à 18h à Arles, Couvent Saint Césaire, 1 impasse des Mourgues
- le 28 mai à 18h à Châteaurenard, salle de la mairie annexe, rue Jentelin.
- le 1er juin à 18h à Saint-Rémy-de-Provence, salle Henri Rolland, rue Roger Salengro

Le diaporama présenté lors des réunions publiques est disponible [ici](#).

Zoom sur

Les réunions publiques - Concertation Plan Climat Air Energie du Pays d'Arles

L'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie du Pays d'Arles marque une étape avec la concertation de la population, ouverte jusqu'en juin 2026.

[En savoir plus](#)

Site internet de Terre de Provence agglomération

The screenshot shows the website for Terre de Provence Agglomération. The main heading is "Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles (PCAET)". Below this, there is a map of the region and a list of participating municipalities: Arles, Châteaurenard, Mourmés, and Saint-Rémy-de-Provence. The page also includes information about public consultations and contact details for the PCAET.

Copie d'écran du site internet de la CCVA


PETR du Pays d'Arles – Couvent Saint-Césaire 13200 ARLES
Conseil syndical du 23 juin 2026

REÇU EN PREFECTURE
1e 25/06/2026
Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes
VALLEE du BAS-ALPES

MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | MON QUOTIDIEN | JE SUIS |

PCAET : Venez échanger et donner votre avis lors des réunions publiques



Qu'est-ce qu'un PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial ?

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. L'objectif du PCAET est d'élaborer, grâce à son programme d'actions et à la lutte contre le changement climatique, à son atténuation le changement climatique, à son adaptation. Il s'agit aussi de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Comment participer ?

Vous êtes conviés à trois réunions publiques et :

- **ARLES** (salle Couvent Saint-Césaire, Impasse des Mourgues) : le **mardi 20 mai à 18h**
- **CHATELAINVILLE** (salle de la mairie annexe, rue Arrière) : le **jeudi 28 mai à 18h**
- **SAINTE-REMY-DE-PROVENCE** (salle Henri Bulaud, rue Roger Solengro) : le **lundi 1er juin à 18h**

Le dossier de concertation est mis à disposition du public : il récapitule les objectifs du PCAET du Pays d'Arles et comporte les documents, plans, éventuels et étudiés, au fur et à mesure de leur avancement. Celui-ci est disponible sur support numérique sur le site internet du PETA du Pays d'Arles (www.pays-arles.org/plan-climat-air-energie-territorial), et sur support papier, au siège du PETA et des 3 intercommunalités membres du PETA, aux adresses suivantes et aux horaires indiqués :

- PETA du Pays d'Arles, 1 Impasse des Mourgues, 13200 ARLES
- Communauté d'Agglomération Arles Crau Comarque Montagnette, 5, rue Yvon Audoubert - 13200 ARLES
- Terre de Provence Agglomération, 5 place Marcellin Chabran, 13000 SORGUES
- Communauté de communes Vallée des Bas-Alpes, 23 Av. des Juncodées Basses, 13200 Saint-Rémy-de-Provence.

Chaque dossier de concertation est accompagné d'un registre de concertation, en version dématérialisée (site internet du PETA du Pays d'Arles) ou sur support papier (accessible selon les mêmes conditions que le dossier de concertation).

Le public pourra également faire part de ses observations et contributions en les adressant directement à Monsieur le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles du Pays d'Arles : par courrier ou siège du PETA (1 Impasse des Mourgues, 13200 Arles) ou par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Président, à l'adresse électronique suivante : contact@petar.org

DEMARCHE DE LOIEN | PRES | MARCHÉS | PRIET DE TERRITOIRE JEUNES | CONTACT |

MON AGGLO | MON QUOTIDIEN | MA VIE ACTIVE | CARTA DE L'AGGLO

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > ACTUALITÉS > DÉVELOPPEMENT DURABLE > RÉUNION PUBLIQUE – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉUNION PUBLIQUE – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Publié par Mathieu Zaccari, le 29 mai 2026

Les habitants du Pays d'Arles sont invités à participer à une réunion publique et donner leur avis concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Mardi 20 mai à 18h
Au PETA du Pays d'Arles - 1 Impasse des Mourgues à Arles

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses en matière d'air-énergie-climat sur leur territoire. Le PCAET se compose d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un programme d'actions et d'un dispositif de suivi. Il est soumis à l'évaluation environnementale.

Pour rappel, un dossier de concertation est mis à disposition du public jusqu'au 21 juin 2026.

- Au PETA du Pays d'Arles, 1 Impasse des Mourgues, 13200 Arles
- À la communauté d'agglomération ACCRA, 5 rue Yvon Audoubert, 13200 Arles
- À Terre de Provence Agglomération, 5 place Marcellin Chabran, 13000 Sorgues
- À la communauté de communes Vallée des Bas-Alpes, 23 avenue des Juncodées Basses, 13200 Saint-Rémy-de-Provence


Vous pouvez aussi adresser vos remarques par courrier :

- Monsieur le Président du PETA du Pays d'Arles
- 1 Impasse des Mourgues
- 13200 Arles

Publications sur les pages Facebook / LinkedIn des intercommunalités et du PETA

PETA du Pays d'Arles
12 mars ·

Le Pays d'Arles prépare son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Plusieurs documents sont désormais disponibles et la concertation avec les habitants es... En voir plus



PAYS-ARLES.ORG

La transition énergétique - Pays d'Arles

Boostez cette publication pour une plus grande couverture pour PETA du Pays d'Arles. [Booster la publication](#)

1

PETR du Pays d'Arles
31 mars · 🌐

Quelles actions pour la transition en Pays d'Arles ? Le dossier de concertation pour le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays d'Arles s'enrichit d'un nouvel élément : le programme d'actions !
👉 Vous pouvez participer !
Questions, observations et propositions : toutes vos contributions sont les bienvenues !
? Qu'est-ce qu'un PCAET ?
Ce document fixe les grandes orientations et les actions à réaliser sur le territoire pour :
♦ lutter contre le changement climatique et contribuer à l'atténuer
♦ s'adapter à ses effets
♦ développer les énergies renouvelables
♦ maîtriser la consommation d'énergie
♦ améliorer la qualité de l'air

📄 Le cadre du PCAET
Le PCAET est élaboré à l'échelle du Pays d'Arles.
Un premier Plan Climat a été mis en œuvre sur la période 2015-2022. Le nouveau PCAET est en cours de préparation : la phase d'études touche à sa fin et son adoption est prévue début 2027, pour une durée de 6 ans.

🗨 Comment participer ?
La concertation est ouverte jusqu'en juin 2026 (la date de clôture officielle sera communiquée ultérieurement).
Un registre pour recueillir les observations du public, ainsi qu'un dossier de concertation sont mis à disposition :
- sur support numérique sur le site internet du PETR du Pays d'Arles <https://pays-arles.org/les.../la-transition-energetique/>
- sur support papier, au siège du PETR et des 3 intercommunalités membres du PETR, aux adresses suivantes et aux jours ouvrables et horaires habituels :
♦ PETR du Pays d'Arles, 1 impasse des Mourgues, 13200 ARLES
♦ Arles Crau Camargue Montagnette - Communauté d'agglomération ACCM : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
♦ Terre de Provence agglomération : 5 place Marius Chabran, 13630 Eyragues
♦ Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : 23 Av. des Joncades Basses, 13210 Saint-Rémy-de-Provence

Le public peut également adresser directement ses observations à "Monsieur le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles" par courrier au siège du PETR (1 Impasse des Mourgues, 13200 Arles) ou par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Président, à

PETR du Pays d'Arles
Le 19 mai à 11:51 · 🌐

Concertation pour le nouveau Plan Climat Air Énergie du Pays d'Arles : de nouveaux documents sont disponibles !
👉 Vous pouvez participer !... **En voir plus**



Boostez cette publication pour une plus grande couverture pour PETR du Pays d'Arles. **Booster la publication**

👍 8 🗨 8

Terre de Provence agglomération

Intro
Page · Éditeur officiel
5 Place Marius Chabran, Eyragues, France
04 32 61 96 30
communication@terredeprovence-agglo.com
terredeprovence-agglo.com
Actuellement ouvert


Photos
Toutes les photos

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays d'Arles : la concertation continue
Le PCAET est un document stratégique qui permet aux collectivités d'agir concrètement pour :
♦ lutter contre le changement climatique.
♦ développer les énergies renouvelables.
♦ mieux maîtriser les consommations d'énergie.
♦ améliorer la qualité de l'air.

Le Pays d'Arles, qui réunit Arles Crau Camargue Montagnette, Terre de Provence agglomération et Vallée des Baux-Alpilles, prépare actuellement son nouveau PCAET, qui couvre les 8 prochaines années à partir de début 2027.
La concertation publique est ouverte jusqu'à fin juin.
Chacun peut consulter le dossier et déposer ses observations :
♦ en ligne sur le site du PETR du Pays d'Arles : <https://pays-arles.org/les.../la-transition-energetique/>
♦ ou en version papier :
- au PETR du Pays d'Arles, à Arles ;
- à Terre de Provence Agglomération, 5 place Marius Chabran à Eyragues ;
- à la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, à Arles ;
- à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, à Saint-Rémy-de-Provence.

Les contributions peuvent aussi être envoyées par mail à : contact@le-pays-arles.fr

Ville de Châteauneuf-Village de Cabannes Maire de Plan d'Orgon Ville de Barbentane Maire de Naves Informations Ville de Millères Maire Vaqueines Maire d'Orgon Maire De Saint Andéol Ville de Grassano Maire Eyragues Maitane, l'âme de la Provence **Mir mène**



Commenter en tant que Sabine Hernandez

Terre de Provence agglomération

Publications

Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays d'Arles (PCAET) : Venez échanger et donner votre avis lors des réunions publiques
? **Qu'est-ce qu'un PCAET ?**
Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. L'objectif du PCAET est d'établir, grâce à son programme d'actions à la suite contre le changement climatique, à son atténuation le changement climatique, à son adaptation. Il s'agit aussi de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

🗨 **Comment participer ?**
Vous êtes conviés à **trois réunions publiques** :
♦ ARLES salle couvert Saint Césaire, impasse des Mourgues le mardi 20 mai à 18h
♦ CRATEAUBENARD salle de la mairie annexe, rue Joffre le jeudi 28 mai à 18h
♦ SAINT RÉMY DE PROVENCE salle Henri Rolland, rue Roger Sabregot le lundi 1er juin à 18h.

La concertation est ouverte jusqu'au 23 juin 2026.
Un dossier de concertation est mis à disposition du public : il explique les objectifs du PCAET du Pays d'Arles et comporte les documents, plans éventuels et études, au fur et à mesure de leur avancement.
Celui-ci est disponible sur support numérique sur le site internet du PETR du Pays d'Arles <https://pays-arles.org/les.../la-transition-energetique/> et sur support papier, au siège du PETR et des 3 intercommunalités membres du PETR, aux adresses suivantes et aux jours ouvrables et horaires habituels :
♦ PETR du Pays d'Arles, 1 impasse des Mourgues, 13200 ARLES
♦ Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
♦ Terre de Provence Agglomération : 5 place Marius Chabran, 13630 Eyragues
♦ Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : 23 Av. des Joncades Basses, 13210 Saint-Rémy-de-Provence.

Chaque dossier de concertation est accompagné d'un registre de concertation : en version dématérialisée site internet du PETR du Pays d'Arles ou sur support papier (accessible selon les mêmes conditions que le dossier de concertation).

Le public pourra également faire part de ses observations et contributions en ligne directement à Monsieur le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles du Pays d'Arles : par courrier au siège du PETR (1 Impasse des Mourgues, 13200 Arles) ou par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Président, à l'adresse électronique suivante : contact@le-pays-arles.fr

PETR du Pays d'Arles
467 abonnés
1j • 0

Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays d'Arles (PCAET) : Venez échanger et donner votre avis lors des réunions publiques !

? Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Ce document fixe les grandes orientations et les actions à réaliser sur le territoire pour :

- lutter contre le changement climatique et contribuer à l'atténuer, s'adapter à ses effets
- développer les énergies renouvelables
- maîtriser la consommation d'énergie
- améliorer la qualité de l'air

📅 Le cadre du PCAET

Le PCAET est élaboré à l'échelle du Pays d'Arles. Un premier Plan Climat a été mis en œuvre sur la période 2015-2022. Le nouveau PCAET est en cours de préparation : la phase d'études touche à sa fin et son adoption est prévue début 2027, pour une durée de 6 ans.

💡 Comment participer ?

La concertation est ouverte jusqu'au 21 juin 2026.

📅 Trois réunions publiques sont proposées pour informer et échanger :

- ARLES (Couvent Saint Césaire, impasse des Mourgues) le mardi 26 mai à 18h
- CHÂTEAURENARD (salle de la mairie annexe, rue Jentelin) le jeudi 28 mai à 18h
- SAINT-REMY-DE-PROVENCE (salle Henri Rolland, rue Roger Salengro) le lundi 1er juin à 18h

Accueil des participants à la réunion publique de Chateaurenard

